



Arrêté n° DRCL-BFL-2023171-0001

**Signé par
Françoise SOULIMAN, Préfet d'Eure-et-Loir**

le 20 juin 2023

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des finances locales**

**Arrêté portant règlement du budget primitif 2023 du budget principal du SIVOM du
Bois Gueslin**

Arrêté portant règlement du budget primitif 2023 du budget principal du syndicat intercommunal à vocation multiple du Bois Gueslin

Le Préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-19, L. 1612-20, L. 2311-5, R. 1612-8 à R. 1612-18 ;

Vu le code des juridictions financières et notamment ses articles L. 211-11, L. 232-1, L. 244-1, R. 232-1 et R. 244-1 à R. 244-4 ;

Considérant que le projet de budget primitif 2023 du budget principal n'a pas été soumis au vote du comité syndical ;

Vu ma lettre du 10 mai 2023 saisissant la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire pour défaut d'adoption du budget principal du syndicat ;

Vu l'avis rendu par la Chambre le 15 juin 2023 constatant la non-adoption du budget principal du syndicat intercommunal à vocation multiple du Bois Gueslin et demandant au Préfet d'Eure-et-Loir de régler le budget 2023 du syndicat ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le budget primitif 2023 du budget principal du syndicat intercommunal à vocation multiple du Bois Gueslin est arrêté et réglé conformément aux propositions de la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire susvisées et suivant les états de développement joints au présent arrêté.

.../...

Article 2 : Cette décision sera notifiée au syndicat intercommunal à vocation multiple du Bois Gueslin, à Monsieur le comptable public de Chartres Métropole, ainsi qu'à la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire, et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et Monsieur le Président du syndicat intercommunal à vocation multiple du Bois Gueslin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Françoise SOULIMAN

ANNEXE 1
BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A
VOCATION MULTIPLE DU BOIS GUESLIN
(en Euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPÉRATIONS RÉELLES			
Gestion des services			
011 Charges à caractère général.....	6 662,00	74 Dotations et participations.....	73 615,00
012 Charges de personnel et frais assimilés.....	2 100,00		
65 Autres charges de gestion courante.....	1 400,00		
Total des dépenses de gestion courante	10 162,00	Total des recettes de gestion courante	73 615,00
66 Charges financières.....	15 706,00		
022 Dépenses imprévues.....	2 002,73		
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE	27 870,73	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE	73 615,00

OPÉRATIONS D'ORDRE			
023 Virement à la section d'investissement.....	70 000,00		
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	70 000,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	0,00
		<i>002 Excédent de fonctionnement reporté</i>	24 255,73
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	97 870,73	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	97 870,73

ANNEXE 2
BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A
VOCATION MULTIPLE DU BOIS GUESLIN
(en Euros)

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPÉRATIONS RÉELLES			
Dépenses d'équipement		1068 Excédent de fonctionnement capitalisé.....	70 000,00
Dépenses financières 16 Remboursements d'emprunts ...	70 000,00		
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE	70 000,00	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE	70 000,00

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
		.021 Virement de la section de fonctionnement.....	70 000,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	0,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	70 000,00
<i>001 Déficit d'investissement reporté</i>	<i>70 000,00</i>		
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	140 000,00	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	140 000,00